

**Département de la Manche**

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par : Delphine Leroux

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude  
au grade d'AGENT DE MAITRISE au titre de la promotion interne**

**Le président du conseil départemental,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire de la catégorie C du 24/06/2019 ;

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>**- Pour l'année 2020, est inscrit sur la liste d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE, au titre de la promotion interne, au titre de l'examen professionnel :

<b>Date de nomination</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Affectation actuelle</b>
01/07/2020	CHABRUN	Olivier	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ME CL	Mission ingénierie sud manche

Pour l'année 2020, sont inscrits sur la liste d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2020	GIRAULT	Nadège	Adjoint technique principal de 2ème classe	Mission Imprimerie
01/07/2020	HARDEL	Antoine	Adjoint technique principal de 1ère classe	Mission ingénierie centre.Manche.
01/07/2020	LIEGEARD	Sébastien	Adjoint technique principal de 1ère classe	Mission Travaux exploitation
01/07/2020	BOULEY	Bruno	Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	Collège Lavalley Saint-Lô
02/07/2020	LEGENTIL	Nicolas	Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	Collège Le Fairage Périers
01/07/2020	HENRY	Philippe	Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	Collège Georges Brassens -Pontorson
01/07/2020	LEVAVASSEUR	François	Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	Collège Cachin – Cherbourg-en-Cotentin

**Art. 2** - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 20 novembre 2020

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation  
le directeur général des services

Fabrice Jeanne

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Ampliation :

M. le préfet du département de la Manche

M. le président du centre de gestion

